

PROCHAINES FORMATIONS

TERTIAIRE

Évaluation des risques et rédiger son Document Unique - 1 jour

Vendredi 29 Avril 2022

A l'issue de la formation votre document unique sera rédigé

Par petit groupe, venez assister à une session avec l'un de nos conseillers en prévention, pour rédiger votre document unique mais aussi optimiser toutes les actions.

Attention : document obligatoire si vous avez des salariés ! (En cas d'absence : amende de 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive).

CHAUFFAGISTES

QUALIPAC - 5 jours

Du Lundi 31 Janvier au Vendredi 4 Février 2022

Acquérir le savoir-faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception des circuits amont et aval de la pompe à chaleur ; Acquérir les connaissances pour entretenir, dépanner les systèmes thermodynamiques réversibles, de disposer d'outils d'autocontrôle.

Préparation à la validation des connaissances Gaz - 2 jours

Lundi 21 et Mardi 22 Mars 2022

Se préparer au passage de la validation des connaissances telle que définie dans le dispositif Qualité de la convention PGI, avec passage du QCM le dernier jour.

Attention aux Responsables Gaz pour qui l'habilitation arrive à échéance cette année !

ÉLECTRICIENS - CHAUFFAGISTES - PLOMBIERS

Réglementation environnementale RE 2020 - 1 jour

Jeudi 20 Janvier 2022

Comprendre les enjeux liés à la RE 2020 ; Respecter la mise en œuvre des équipements techniques ; Assurer les performances exigées en constructions neuves et extensions.

MACONS - COUVREURS - PLAQUISTES - MENUISIERS

Réglementation environnementale RE 2020 - 1 jour

Vendredi 21 Janvier 2022

Comprendre les enjeux liés à la RE 2020 ; Respecter la mise en œuvre des équipements techniques ; Assurer les performances exigées en constructions neuves et extensions.

FEEBAT RENOVE Eco Artisan®



Formation aux Économies d'Énergie pour tous corps d'état du bâtiment - 3 jours

Lundi 28 Février, Mardi 1^{er} et Mercredi 2 Mars 2022

Identifier et mettre en œuvre les éléments clefs d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments.

HABILITATION ÉLECTRIQUE

Habilitation électrique BS - 2 jours

Mardi 22 et Mercredi 23 Février 2022

Attention : formation obligatoire pour les non électriciens effectuant des opérations simples de remplacement ou de raccordement ; Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires ; Apporter les connaissances nécessaires à l'obtention de l'habilitation électrique.



La CAPEB Marne a sa propre page Facebook ! N'hésitez pas à nous suivre !

Habilitation électrique BT (B1-B1V-B2-B2V-BR-BC-B2V) - 3 jours

Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 Février 2022

Attention : formation obligatoire pour les électriciens ou personne ayant une bonne connaissance de l'électricité, amenés à effectuer des travaux d'ordre électrique ou à intervenir sur des installations électriques en basse tension.

Habilitation électrique BT et HT (BT et H1-H1V-H2-H2V-HC...) - 4 jours

Lundi 14, Mardi 15, Mercredi 16 et Jeudi 17 Février 2022

Attention : formation obligatoire pour les électriciens ou personne ayant une bonne connaissance de l'électricité, amenés à effectuer des travaux d'ordre électrique ou à intervenir sur des installations électriques en basse tension ou haute tension.

AMIANTE – SOUS SECTION 4

Formation initiale opérateur – 2 jours

Lundi 24 et Mardi 25 Janvier 2022

Tout salarié amené à intervenir sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Formation initiale cumul de fonction – 5 jours

Du Lundi 7 au Vendredi 11 Février 2022

Tout salarié ayant au sein de l'entreprise les compétences nécessaires pour préparer, faire exécuter ou réaliser une intervention concernant des activités susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

SANTÉ / SÉCURITÉ

Sauveteur Secouriste du Travail - 2 jours

Lundi 14 et Mardi 15 Mars 2022

Prévenir des risques professionnels en développant la "Conduite à tenir en cas d'accident".

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail - 1 jour

Mercredi 16 Mars 2022

Renforcer l'acquisition des capacités acquises lors de la formation initiale et actualiser les connaissances.

ECHAFAUDAGES – TRAVAUX EN HAUTEUR (R408 / R457 habilitation CARSAT)

Montage, vérification, réception, utilisation et maintenance des échafaudages fixes - 3 jours

Mardi 18, Mercredi 19 et Jeudi 20 Janvier 2022

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied dans la limite des montages suivants : montage façade avec console, montage porte à faux, montage poutre de franchissement, levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage ; Réceptionner l'échafaudage avant l'utilisation, assurer la maintenance de l'échafaudage et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Attention : formation obligatoire !

Montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants - 2 jours

Mardi 15 et Mercredi 16 Février 2022

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service (trimestrielles et journalières) et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant ; Se situer et être acteur de la prévention des risques ; Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

Attention : formation obligatoire !

Travaux en hauteur / système antichutes et port du harnais - 1 jour

Lundi 31 Janvier 2022

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en toute sécurité en hauteur ; Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur ; Savoir identifier et choisir le matériel nécessaire à l'environnement de travail ; Connaître les systèmes antichutes, les contrôler avant utilisation, les adapter, les régler et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements.

Attention : formation obligatoire !

Décembre 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer à la CAPEB Marne - 15 bis, rue du Temple - 51100 REIMS ☎ 03.26.85.72.96
E-mail : m.thierry@capebmarne.fr (*)

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Tél : **E-mail :**

N° Siret :

NOM / Prénom	Date de naissance	Niveau de scolarisation	Statut :
			Chef d'Entreprise non-salarié, Chef d'Entreprise salarié, Salarié ^(**) , Conjoint collaborateur

J'adresse un chèque de caution de 150 € par stagiaire (caution non encaissée et restituée à la fin du stage, sauf si absence injustifiée)



A remplir pour toutes demandes de financement Constructys pour vos salariés :

Compte eGestion	
Identifiant	
Mot de passe	

Inscription au stage :

- Document Unique** : 29 Avril 2022
- QUALIPAC**: 31 Janvier au 4 Février 2022
- Préparation à la validation des connaissances Gaz** : 21 et 22 Mars 2022
- Réglementation environnementale RE 2020** (Électriciens, chauffagistes, plombiers) : 20 Janvier 2022
- Réglementation environnementale RE 2020** (Maçons, couvreurs, plaquistes, menuisiers) : 21 Janvier 2022
- FEEBAT RENOVE** : 28 Février, 1^{er} et 2 Mars 2022
- Habilitation électrique BS** : 22 et 23 Février 2022
- Habilitation électrique BT** : 14, 15 et 16 Février 2022
- Habilitation électrique BT et HT** : 14, 15, 16 et 17 Février 2022
- Opérateur amiante – SS4** : 24 et 25 Janvier 2022
- Cumul de fonction amiante – SS4** : 7 au 11 Février 2022
- Sauveteur Secouriste du Travail** : 14 et 15 Mars 2022
- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail** : 16 Mars 2022
- Échafaudages fixes** : 18, 19 et 20 Janvier 2022
- Échafaudages roulants** : 15 et 16 Février 2022
- Travaux en hauteur** : 31 Janvier 2022

(*) n'hésitez pas à contacter la CAPEB Marne pour toutes vos demandes de prises en charge
 (**) joindre une copie du bulletin de salaire afin de remplir au mieux votre prise en charge.

**Une formation vous intéresse et ne figure pas sur cette feuille ?
Contactez-nous !**



Critères de prise en charge CONSTRUCTYS 2021 :

Plafond de participation :	Budget maximum	Participation aux frais annexes :	Participation aux frais de salaires (salaire horaire brut chargé)
Coût pédagogique : 25 € HT/ heure / stagiaire Limité à 700 € / jour pour les sessions intra-entreprise	Sans plafond annuel Par action NON qualifiante : Durée maximum : 300 heures / stagiaires Par action qualifiante : Durée maximum : 1200 heures / stagiaire Max : 3 stagiaires / an / entreprise		Entreprise de moins de 11 salariés : Dans la limite de 13 € / heure / stagiaire Entreprise de 11 à 50 salariés : Dans la limite de 8 € / heure / stagiaire Dans la limite de 2 jours (16 heures)
Expérimentation coût pédagogique Permis C : Forfait 1 700 € / stagiaire (<i>Mise en place reportée en 2022</i>)			
Actions visées		Plafond participation	
Projets nationaux : GEAB-REAB (hors budget annuel)		25 € / heure	
Accompagnement VAE Bilan de compétence		2 000 € par accompagnement 2 000 € par bilan	



Critères de prise en charge FAFCEA 2021 (Pas de prise en charge des frais annexes) :

Formations	Durée maximale	Coût horaire maximum (hors TVA non financée)	Montant maximum pris en charge
STAGES TECHNIQUES			
Tous stages	50h	25€/h	1250€
FEEBAT	Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 25€/h pour la participation financière du FAFCEA		
STAGES PROFESSIONNELS			
Qualité	24h	15€/h	360€
Gestion et management spécifique	24h	15€/h	360€
STAGE TRANSVERSAL : tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action dont le programme présente un contenu tous publics. Toute demande de prise en charge doit être accompagné d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente.			
Gestion et management (non spécifique métiers)	20h	17€/h	340€
Bureautique, Internet, Messagerie, Logiciel de gestion d'entreprise	20h	17€/h	340€
Culture générale, langue étrangère	20h	17€/h	340€
STAGES SPÉCIFIQUES (présentiel et distanciel sous réserve d'acceptation)			
Permis BE, FIMO		Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum	
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)		Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration	
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP spécifiques au métier. Pour le Brevet des Métiers seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA.		Prise en charge plafonnée à 5 000€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration et sous réserve que l'entreprise justifie d'une activité artisanale depuis 3 ans au jour de début de formation	



La CAPEB Marne a sa propre page Facebook ! N'hésitez pas à nous suivre !